

Formulaire d'adhésion au TRI-LION BELFORT SAISON 2010

Nouveaux licenciés

Dossier d'inscription	Nouveaux adhérents (<i>pièces à fournir</i>)
Demande d'adhésion 2009/2010 (club)	X
Demande de licence 2009/2010 (FFTRI)	X
Certificat médical*	X
Brevet de natation de 500 m**	X
Chèque d'inscription ***	X
Autorisation parentale (pour les mineurs) ****	X
Photo d'identité	X

* Certificat médical directement complété sur le formulaire de la demande de licence.

⇒ Pour les licences <<PRATIQUANT>> ou <<ACCUEIL>> le certificat médical doit être daté de moins d'un an le jour de la demande (code du sport -Art L231-3&L231-3) et doit porter la mention de non contre indication à la pratique en compétition du Triathlon (valable pour la pratique du Duathlon, l'Aquathlon et le Bike&Run).

Les athlètes souffrant d'une pathologie nécessitant le prise de médicament contenant une substance figurant sur la liste des produits interdits doivent joindre un dossier médical (cf document annexe "note d'information-Dossier médical").

** Le brevet de natation peut être délivré par le club.

*** Chèque libeller à l'ordre du Tri-Lion BELFORT (voir les tarifs)

**** Autorisation parentale à compléter directement sur le formulaire de demande de licence.

Retourner le dossier d'inscription à :

Karine COUROUX
16 rue Jules Michelet
90000 BELFORT
Mail: k.couroux@laposte.net
tél. : 06 03 75 32 60

ATTENTION : Aucun dossier ne sera pris en compte s'il n'est pas complet.

TARIFS DES LICENCES

Licence	Triathlon (Senior à partir de 20 ans)	Cadet/Jeune (de 8 à 17 ans)	Junior - Handi Etudiant* (de 18 à 19 ans)	Dirigeant	Accueil	Membre non compétiteur
Part versée à la FFTRI et la ligue	86 euros	38 euros	51 euros	32 euros	35 euros	X
Cotisation club	79 euros	38 euros	38 euros	0	79 euros	10
Total	165	76	89	32	114	10

Possibilité de régler en deux fois (chèques à libeller à ordre du TRI LION BELFORT)

1er chèque débité le 31/10/09	90	76	60	32	60	10
2ème chèque débité le 28/02/09	75	X	29	X	54	X

N.B. : Les jeunes jusqu'à cadets bénéficient d'un 1/2 tarif sur la part FFTRI + ligue si leurs deux parents sont licenciés et/ou s'ils sont frères ou soeurs (sans limite de nombre).

ATTENTION : Majoration de 20 euros pour tout dossier remis après le 31 octobre 2009 (pénalité versée à la FFTRI).

VIE ASSOCIATIVE

Le Tri-Lion Belfort organise et participe à diverses manifestations au cours de la saison 2010, ces opérations ont pour objectifs de faire connaître le club, et trouver des financements.

La principale manifestation de l'année 2010 sera le Triathlon de BELFORT (format 70.3, CD, découverte, avenir) week end de l'Ascension.

Le comité Directeur est ouvert à toutes propositions pour encourager le bénévolat afin de ne pas relâcher nos efforts, mais au contraire péréniser notre Association, conduire de nouveaux projets avec une bonne volonté et un bon esprit pour les réaliser ensemble.

Merci de répondre présent aux appels de bénévolat pour votre club.

Surf ... Site officiel du Tri-Lion Belfort : <http://trilion.free.fr>

Formation

Si vous êtes intéressés par une de ces formations faites-le savoir au comité directeur.

- ➔ Initiateur Triathlon (BF5)
- ➔ Arbitre

DEMANDE D'ADHESION saison 2010



Nom :

Prénom :

Né(e) le :

Adresse :

Téléphone :

Tél. portable :

@ personnel :

@ professionnel :

→ Formation

Vous êtes titulaire du diplôme :

BNSSA / BEESAN : oui non

Initiateur Triathlon (BF4 -BF5) : oui non

Arbitre : oui non

→ Règlement Intérieur et Assurances

Je soussigné(e)

déclare avoir pris connaissance du Règlement Intérieur à l'assemblée générale édition du 31 octobre 2008 et m'engage à le respecter. De plus, je déclare avoir reçu et pris connaissance des "garanties assurances" proposées par la FFTRI (site internet de la fédération).

Les membres du TRI-LION sont priés de se montrer actifs dans les projets, animations, et manifestations mis en œuvres par l'association pour la promotion du club et de la discipline.

L'avenir de l'entraîneur salarié et globalement du TRI-LION sont fortement liés à l'implication des adhérents.

→ Autorisation parentale

Je soussigné(e) autorise mon enfant
à pratiquer le triathlon au TRI-LION BELFORT pour la saison 2009/2010.

Fait à

Le

Signature:



FORMULAIRE DE DEMANDE DE LICENCE 2008/2009 LIGUE FRANCHE COMTE DE TRIATHLON

Cadre réservé à la
Ligue Régionale

Date de Réception
du formulaire

SAISON SPORTIVE
DU 1^{ER} NOVEMBRE 2008 AU 31 OCTOBRE 2009

Pages 1 & 2 à faire signer par votre club (sauf licence individuelle) et à retourner au plus tard le 31 octobre 2008 par l'intermédiaire de votre club à :

LIGUE FRANCHE COMTE DE TRIATHLON

Chez M. Yann POIRSON – 21B rue Miroudot, St Ferjeux – 70000 VESOUL
 03.84.76.55.47  yann.poirson@wanadoo.fr

ETAT CIVIL DE DEMANDEUR

M - Mme - Melle NOM / PRENOM :
Rayez les mentions inutiles et écrire en lettres capitales

Adresse :

Code postal et ville :

Tél Fixe : Tél Port : Fax :

E-Mail :

LIEU DE NAISSANCE : N° DPT DE NAISSANCE :

NATIONALITE :

(Dans le cas d'une double nationalité, est prise en compte celle mentionnée sur le passeport (joindre obligatoirement une copie)

DATE DE NAISSANCE : CODE PROFESSION : (voir page 3 du présent formulaire)

Renseignements ci-dessous demandés à des fins statistiques et pratiques

- Vous êtes titulaire du BF3 BF4 BF5 Année d'obtention du diplôme : (précisez l'année du niveau le + élevé)

- Vous êtes Arbitre Organisateur

- Vous pratiquez : le Triathlon le Duathlon les deux

- La Fédération Française de Triathlon transmet quatre fois par an (janvier, avril, juillet, octobre) le magazine Triathlète à chaque foyer de licencié. Dans l'éventualité où ce magazine serait édité de manière numérique, merci de nous faire savoir si vous souhaitez recevoir : l'édition numérique ou l'édition papier
(sans indication de votre part, le magazine Triathlète vous sera envoyé automatiquement en version numérique)

PREMIERE LICENCE RENOUVELLEMENT MUTATION 2008/2009

CLUB : TRI-LION BELFORT

N° : 23002

ETAT SPORTIF	
ADHERENT INDIVIDUEL	ADHERENT CLUB
LICENCE DIRIGEANT (à partir de 16 ans) <input type="checkbox"/> 34 €	LICENCE DIRIGEANT (à partir de 16 ans) <input type="checkbox"/> 32 €
	LICENCE JEUNE : - CADET ET + JEUNE (de 6 à 17 ans) Plein Tarif <input type="checkbox"/> 36 € Demi-Tarif * <input type="checkbox"/> 18 € (Condition demi-tarif : voir ci-dessous) - JUNIOR (de 18 à 19 ans) <input type="checkbox"/> 49 €
LICENCE SENIOR & VETERAN (à partir de 20 ans) <input type="checkbox"/> 238 €	LICENCE SENIOR & VETERAN (à partir de 20 ans) <input type="checkbox"/> 84 €
LICENCE HANDISPORT (à partir de 6 ans) Plein Tarif <input type="checkbox"/> 49 € Demi-Tarif * <input type="checkbox"/> 24.50 €	LICENCE HANDISPORT (à partir de 6 ans) Plein Tarif <input type="checkbox"/> 49 € Demi-Tarif * <input type="checkbox"/> 24.50 €
	LICENCE ACCUEIL Plein Tarif <input type="checkbox"/> 33 € Demi-Tarif * <input type="checkbox"/> 16.5 € Le détenteur d'une licence F.F.TRI. Accueil Club n'a pas accès aux épreuves fédérales. La garantie assurance rattachée à ce type de licence ne couvre que l'entraînement au sein du club.

* LICENCE DEMI-TARIF (justificatif à joindre dans les 2 cas : certificat sur l'honneur ou copie livret de famille) :

les cadets et plus jeunes ont demi-tarif si les 2 parents sont licenciés.

les cadets et plus jeunes ont demi-tarif s'ils sont frère ou sœur, sans limite de nombre.

DATE limite de RENOUVELLEMENT : tout renouvellement de licence (club / individuelle) après le 31 octobre 2008 fait l'objet d'une pénalité financière de 14 €

RE-FABRICATION CARTE LICENCE : 6 €

DÉPOT CAUTION : Chèque de caution de 50 € pour non-présentation de la carte-ligue

ATTESTATION MÉDICALE (à remplir par le médecin)

Je soussigné(e) Docteur certifie avoir examiné ce jour
 M./Mme/Melle et n'avoir pas constaté, à ce jour, de
 signe clinique contre-indiquant (cochez la case correspondante au type de la licence) :

- la pratique **en compétition** du Triathlon, du Duathlon, ou des disciplines enchaînées
 la pratique **à l'entraînement** du Triathlon, du Duathlon, ou des disciplines enchaînées

A Le Signature et Cachet obligatoires

Je soussigné(e) reconnais avoir pris connaissance du résumé des garanties incluses dans le contrat d'Assurance Fédéral (page 4 du présent formulaire) ainsi que des options facultatives qui me sont proposées. Je déclare sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus et m'engage à respecter la Réglementation Générale Fédérale.

CESSION DU DROIT A L'IMAGE

Par la signature du présent formulaire de demande de licence à la F.F.TRI., chaque titulaire d'une licence fédérale autorise expressément la F.F.TRI. ainsi que ses partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à des épreuves inscrites au calendrier officiel fédéral, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

A le

Signature du demandeur

demandeur est mineur, signature :

Le
Signature & cachet du Club

Autorisation des Parents si le

PIECES A JOINDRE AVEC LE PRESENT FORMULAIRE

licence Club et Individuelle : le paiement de la cotisation.

Mutation :

- Il est rappelé qu'un athlète désirant changer de club ou prendre une licence individuelle doit, entre le 1^{er} et le 31 octobre 2008, faire parvenir à la F.F.TRI. un formulaire de demande de mutation.
- Qu'un athlète peut changer de club sans que cela soit considéré comme une mutation si son club n'est pas réaffilié à la date du 30 septembre 2008. Il n'est perçu aucun droit sur ce transfert, non considéré comme une mutation mais une demande écrite doit être envoyée à la F.F.TRI.

Anti-dopage, utilisation à des fins thérapeutiques :

Tous les athlètes, quel que soit leur niveau de pratique ou leur mode de pratique (loisir / compétition), sont susceptibles d'être contrôlés dans le cadre de la lutte contre le dopage, aussi bien à l'entraînement qu'en compétition. Cependant, vous pouvez, comme tout un chacun, souffrir d'une maladie ou être dans un état de santé nécessitant la prise de médicament interdit. En demandant une Autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT), vous pouvez, après validation de votre dossier, être autorisé à prendre le médicament dont vous avez besoin si aucune alternative n'existe.

Vous trouverez le détail de la procédure à respecter et les formulaires de demande d'AUT à télécharger sur le site Internet de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage: <http://www.afld.fr/>

COÛTS ET PROCÉDURES

La Ligue Régionale de Triathlon (LRTRI) décide du montant des tarifs clubs et licences applicables sur son territoire et les communique à ses adhérents et à la F.F.TRI..

Les pages 1 et 2 du présent formulaire sont à retourner dûment complétées et signées à votre Ligue Régionale à l'adresse indiquée en page 1, accompagnées du paiement correspondant libellé à l'ordre de votre ligue régionale.

CODES PROFESSIONS - Découpe F.F.TRI. des catégories socio-professionnelles (Base nomenclature INSEE)

- 10 Agriculteurs Exploitants
- 21 Artisans
- 22 Commerçants et Assimilés
- 23 Chef d'Entreprise
- 31 Profession Libérale
- 32 Cadres Fonction Publique, Professions Intellectuelles & Artistiques
- 36 Cadres d'Entreprise
- 42 Instituteurs et Assimilés
- 43 Professions Intermédiaires de la Santé et du Travail Social
- 44 Clergé, Religieux
- 45 Professions Intermédiaires Administratives
- 47 Techniciens
- 48 Contremaires, Agents de Maîtrise
- 50 Employés
- 52 Policiers
- 53 Militaires
- 60 Ouvriers
- 70 Retraités
- 81 Chômeurs
- 83 Militaires du Contingent
- 84 Elèves, Etudiants
- 85 Personnes Diverses sans Activité Professionnelle
- 99 Profession Non Identifiée

SOUSCRIPTION GARANTIES ASSURANCES

(Loi n° 84-610 - Art. 38 - 16 Juillet 1984)

Le demandeur de licence est informé que, conformément à la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 (article 38), il lui est possible de souscrire ou non les garanties collectives de base inscrites au contrat d'assurance fédéral.

Ces garanties collectives fédérales de base couvrent la responsabilité civile (RC) et l'atteinte corporelle individuelle (IA). Les tarifs sont respectivement de 6,26 € en RC + 0,16 € en IA.

Le demandeur souhaitant souscrire un contrat qui lui est propre, est tenu de le notifier :

MARSH - Dpt Risques Spéciaux, Service Sports Information Gestion,
Tour Ariane, La Défense 9
92088 Paris La Défense Cedex

- en précisant le refus d'adhérer au contrat collectif fédéral n°84.107.090 auprès de GAN Eurocourtaison.
- en transmettant une attestation de l'assureur du requérant précisant qu'il est assuré pour la pratique de l'activité en compétition.

et d'en transmettre copie à la F.F.TRI..

Il est autorisé, dans ce cas, à déduire de sa cotisation le ou les montants indiqués.

INFORMATIQUE & LIBERTE

Conformément à la loi 78-17 du 06/01/78, les adhérents sont informés de ce que les informations collectées sont destinées à alimenter un fichier informatisé mis en œuvre par la F.F.TRI.. Ils disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données les concernant. La F.F.TRI., dans le cadre d'accords précis visant à favoriser le développement du Triathlon et du Duathlon, peut-être amenée à communiquer à des tiers les coordonnées des adhérents. Ces derniers peuvent s'opposer à cette cession en transmettant à leur LRTRI une déclaration sur papier libre.

Article L231-2 et L231-3 du Code du Sport

« La participation aux compétitions sportives organisées ou autorisées par les fédérations sportives est subordonnée à la présentation d'une licence sportive mentionnée à l'article L. 131-6 portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition ou, pour les non-licenciés auxquels ces compétitions sont ouvertes, à la présentation de ce seul certificat ou de sa copie, qui doit dater de moins d'un an. »

La carte-licence pour être valide doit donc comporter :

- la signature du titulaire de la licence garante de l'exactitude des renseignements donnés,
- la photo.

CATEGORIES D'ÂGES 2009

L'appartenance à une catégorie d'âge est déterminée en fonction de l'âge que l'intéressé(e) atteint entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année civile qui suit l'ouverture de la saison.

SAISON SPORTIVE

2009

Années de naissance	
2002	& 2003
2000	& 2001
1998	& 1999
1996	& 1997
1994	& 1995
1992	& 1993
1990	& 1991
1985	à 1989
1980	à 1984
1975	à 1979
1970	à 1974
1965	à 1969
1960	à 1964
1955	à 1959
1950	à 1954
1945	à 1949
1940	à 1944
1935	à 1939
1930	à 1934
1925	à 1929
1920	à 1924
1915	à 1919
1910	à 1914

GARANTIES DES LICENCES DE LA F.F. TRIATHLON
 Résumé du Contrat GAN Eurocourtage n° 86.107.090 / Convention d'Assistance FSIA n° 13 Q
 (Ce document n'est pas un contrat d'assurance et ne peut engager l'assureur au delà du contrat auquel il se réfère)

1. RESPONSABILITE CIVILE :

NATURE DES GARANTIES	NATURE DES DOMMAGES	MONTANT DES GARANTIES	FRANCHISE
RESPONSABILITE CIVILE	Domnages corporels, matériels et immatériels consécutifs dont : Domnages matériels et immatériels consécutifs Domnages immatériels non consécutifs	15 244 903 € par sinistre 1 524 491 € par sinistre 762 246 € par sinistre	néant Néant 1 524 € par sinistre
	Responsabilité Civile personnelle des dirigeants	Cette garantie est plafonnée à 2 286 736 € par an Dont 152 450 € par sinistre pour les Dirigeants de club et d'organisme régional ou départemental 304 899 € par sinistre pour les Dirigeants de la Fédération	1 524 € par sinistre
	Dommages pollution accidentielle	1 524 491 € par sinistre et par an	néant
PROTECTION JURIDIQUE	Défense devant les juridictions civiles, commerciales ou administratives, défense des intérêts civils devant les juridictions répressives recours (préjudice > à 152 €)	Frais à la charge de l'assureur (sauf répartition proportionnelle entre l'assureur et l'assuré en cas de dépassement du montant de garantie des dommages correspondants) 45 735 € par sinistre	Néant
TERRITORIALITE MONDE ENTIER			

2. ACCIDENTS CORPORELS - GARANTIE DE BASE ET OPTIONS

NATURE DES DOMMAGES	Garantie de base Licence année Dirigeants, Praticiens	Garantie de base Arbitres, Entraineurs	OPTION 1	OPTION 2
Décès (capital payable aux ayants droit de la victime)	7 623 € (- 16 ans) 12 196 € (+ 16 ans)	7 623 € (- 16 ans) 12 196 € (+ 16 ans)	7 623 € (- 16 ans) 76 225 € (+ 16 ans)	7 623 € (- 16 ans) 152 450 € (+ 16 ans)
Invalidité permanente totale ou partielle (réductible selon le barème contractuel)	30 490 €	30 490 €	76 225 €	152 450 €
Frais médicaux, pharmaceutiques, chirurgicaux, d'hospitalisation et de transport, à concurrence des trois réels et venant en complément ou à défaut de tous les régimes obligatoires ou non	100 % du tarif de convention de la Sécurité Sociale	100 % du tarif de convention de la Sécurité Sociale	Garantie de base	Garantie de base
Dépassement Honoraires Médicaux et Chirurgicaux	Majoration de 50% de la valeur des lettres clés	Majoration de 50% de la valeur des lettres clés	Garantie de base	Garantie de base
Forfait hospitalier et technique	Pris en charge à 100%	Pris en charge à 100%	Garantie de base	Garantie de base
Forfait dentaire	153 € par dent sans plafond (après intervention de la SS et Mutuelles complémentaires)	382 € par dent sans plafond (après intervention de la SS et Mutuelles complémentaires)	Garantie de base	Garantie de base
Forfait optique	153 € par Brés sans plafond (après intervention de la SS et Mutuelles complémentaires)	382 € par Brés sans plafond (après intervention de la SS et Mutuelles complémentaires)	Garantie de base	Garantie de base
Frais de séjour dans un centre de rééducation en traumatologie sportive	Maximum de 3 812 € par sinistre	Maximum de 3 812 € par sinistre	Garantie de base	Garantie de base
Frais de remise à niveau scolaire	31 € par jour, maximum 365 jours franchise 5 jours	31 € par jour, maximum 365 jours franchise 5 jours	Garantie de base	Garantie de base
Indemnités journalières et Allocations quotidiennes	Néant	31 € par jour, maximum 365 jours franchise 5 jours	46 € par jour, maximum 365 jours franchise 5 jours	77 € par jour, maximum 365 jours franchise 5 jours
Assistance rapatriement	oui	oui	oui	oui
Dommages tous accidents Vélo	Néant	Néant	Valeur Véhale du vélo avec un maximum de 2 287 € - franchise : 10% avec un minimum de 228 €	Valeur Véhale du vélo avec un maximum de 4 574 € - franchise : 10% avec un minimum de 305 €
PRIX OPTIONS FACULTATIVES			137 €	198 €
TERRITORIALITE MONDE ENTIER				

CONVENTIONS :

OBLIGATION DE L'ASSURE EN CAS DE SINISTRE : adresser le formulaire de déclaration d'accident dans les CINQ jours à MARSH, Départ, Risques Spéciaux, Service Sports-Information Gestion, Tour Ariane La Défense 9, 92088 Paris La Défense Cedex. n° fax : 0 810 000 205 - **POUR TOUT RENSEIGNEMENT :** 0 810 359 359 (prix d'un appel local)

GARANTIE DE BASE – OPTIONS COMPLEMENTAIRES : Tout licencié, ayant postulé à l'Assurance de la F.F. TRIATHLON, bénéficie automatiquement des garanties de base du contrat. Si celui-ci désire bénéficier d'une garantie plus étendue au travers des options complémentaires, il devra remplir un formulaire de souscription qu'il trouvera dans son club et l'adresser à MARSH Départ, Risques Spéciaux, Service Sports-Information Gestion, Tour Ariane La Défense 9, 92088 Paris La Défense Cedex, accompagné d'un chèque du montant de l'option choisie à l'ordre de MARSH SA.

ASSISTANCE : FRANCE SECOURS INTERNATIONAL N° Convention :13 Q N° d'Appel : 01.49.93.80.75 De l'étranger : (33)1.49.93.80.75

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

POTENTIEL PHYSIQUE :

indiquez les données dont vous avez connaissance:

Natation :

Meilleur chrono en compétition FFN ou lors d'un test sur :

50 NL :

300 NL :

400 NL :

1500 NL :

2000 NL :

Autre distance:

Préciser bassin de 25m ou de 50m.

Course à Pied :

Meilleure valeur de VMA (Km/h) :

Date et lieu du test :

Meilleur Chrono en compétition FFA ou lors d'un test sur :

1500m (piste):

2000m (piste) :

5Km (préciser route, piste ou cross):

10Km (préciser route, piste ou cross):

Autres distances (préciser route, piste ou cross):

Vélo :

Meilleure valeur de PMA (W) :

Date et lieu du test :

Préciser le type de test (sur ergocycle ou sur home trainer avec capteur de puissance Power Tap ou SRM) :

VIE SPORTIVE :

Décrivez ici votre parcours sportif au cours de votre vie...

POURQUOI LE TRIATHLON ET LES DISCIPLINES ENCHAÎNÉES ?

Expliquez en quelques mots ce qui vous pousse à adhérer au Tri Lion Belfort et ce qui vous séduit dans ce type de pratique sportive :

OBJECTIFS COMPETITIFS POUR LA SAISON 2010 (si vous en avez) :

3 objectifs maximum à indiquer par ordre de priorité. Précisez la discipline, les distances et la date pour chaque objectif :

- Objectif N°1 :

- Objectif N°2 :

- Objectif N°3 :

REGLEMENT INTERIEUR DU TRI-LION BELFORT

Association régie sous la Loi du 1^{er} juillet 1901.
Club déclaré à la Préfecture de Belfort le 20 octobre 1986 sous le numéro 2915.
Agrément Jeunesse et Sport sous le n° 90 - 87108 S

ARTICLE 1

Tout membre du club participant aux activités sportives de l'Association doit être titulaire de la licence FFTRI et en respecter son règlement.

ARTICLE 2

Les membres du TRI-LION Belfort sont priés de se montrer actifs dans les projets, animations, et manifestations mis en œuvre par l'Association pour la promotion du club et de la discipline

ARTICLE 3

Une adhésion donnant accès à toutes les activités hors sportives du club pour membre non compétiteur peut être souscrite pour 10 € par an.

ARTICLE 4

Les inscriptions ne seront retenues que sur présentation *d'un* dossier complet (certificat médical, brevet de natation 500 mètres, autorisation parentale pour les mineurs, frais d'inscription). Tout adhérent devra impérativement être à jour de toute cotisation pour accéder au club (ou renouveler sa licence).

L'inscription est impérative pour la participation aux entraînements (assurance FFTRI).

ARTICLE 5

Entraînements en piscines

- Respect strict du règlement intérieur des piscines municipales,
- Respect des horaires d'entraînement qui ne peuvent se dérouler que sous la responsabilité d'une personne titulaire du diplôme BEESAN ou du BNSSA.
- Pas de nageur dans le bassin sans cette présence et pas de nageur seul même responsable,
- Respect des horaires (les lieux doivent être libérés pour 22h30).

Entraînements en plans d'eau extérieurs

- Seules les séances d'entraînements organisées par le club sont sous la responsabilité de l'Association.
- Les séances d'entraînements en milieu naturel à l'initiative individuelle et personnelle sont aux risques et péril de chacun.

ARTICLE 6

Les frais engagés par un membre pour une mission officielle (après accord d'un des membres du Bureau) seront pris en charge par l'Association à défaut la Ligue de Franche-Comté ou la Fédération.

ARTICLE 7

La participation de l'Association aux frais de déplacements et d'engagements aux compétitions est soumis à la « Réglementation sur le remboursement des inscriptions aux épreuves » définie par le Comité Directeur.

ARTICLE 8

Le montant des cotisations sera fixé chaque année par le Comité Directeur en place, élu par l'Assemblée Générale.

Le club peut accueillir un maximum de trois licenciés extérieurs sur justificatif licence FFTRI et paiement de la cotisation club dont le montant sera fixé chaque année par le Comité Directeur.

Le club prend en charge 50% des licences et cotisations pour le Président, le Trésorier, et le Secrétaire.

ARTICLE 9

Le Comité Directeur décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol, lors des entraînements ou des compétitions.

ARTICLE 10

Lors des entraînements vélo organisés par le club le port du casque et le respect du code de la route sont obligatoires, en particulier la circulation de front (deux maximums selon la visibilité).

ARTICLE 11

Les formations payantes d'encadrement (BNSSA, Arbitre, initiateur,...) pourront être prises en charge financièrement par l'Association. En contrepartie, le bénéficiaire s'engage à assurer, pendant une période de trois années consécutives, un service régulier, relatif aux formations suivies, pour l'ensemble des adhérents.

Cette prise en charge sera accordée par le Bureau Directeur en fonction du type de formation, de l'assiduité du membre du club à suivre celle-ci, et selon un échéancier pluriannuel.

ARTICLE 12

- Les membres de l'Association TRI-LION BELFORT doivent informer le Comité Directeur d'une demande de sponsoring, individuelle ou groupée, auprès d'un partenaire privé ou d'une collectivité publique.
- > Le bénéficiaire devra faire état de l'origine, de l'objet, du montant et de la nature (prestation matérielle ou financière) du partenariat.
- > Le Comité Directeur du TRI-LION BELFORT se réserve le droit d'autoriser le partenariat s'il juge que les intérêts de l'Association sont préservés. L'acceptation se fera dans le cadre d'une Convention.
- > En cas de conflit d'intérêt entre le TRI-LION BELFORT et le bénéficiaire d'un partenariat, l'adhérent devra renoncer au bénéfice de l'Association.
- > La mise en place d'un logo d'un partenaire sur les tenues du club est soumis à l'autorisation du Comité Directeur.
- > Le bénéficiaire d'un partenariat devra renouveler sa demande au Comité Directeur chaque année.

Dans le cas de dédommagement de frais par l'Association, le montant maximum des remboursements ne pourra dépasser les sommes engagées par le bénéficiaire (pas de bénéfice).

- En cas de non respect des closes de la Convention ou de l'esprit de cet article par un adhérent du TRI-LION BELFORT, une Commission de discipline décidera de la sanction à appliquer (pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'Association). Cette Commission sera composée des membres du Comité Directeur et de deux volontaires tirés au sort parmi les adhérents de l'Association.

ARTICLE 13

Tout adhérent est tenu de respecter ce règlement, sous peine de sanctions.

Validé AG du 31 octobre 2008

Belfort, le 31 Octobre 2008

Pour le Comité Directeur,
Le Président



Philippe LANG